« Quand je lui dit que je veux le quitter, il me dit que je lui appartiens, et il me viole » : Dans l’affaire Julien Bayou, le témoignage écarté d’une ex-compagne et l’embarras des Ecologistes

17/02/2026 à 12h08



Un an après le classement sans suite de la plainte visant l’ancien secrétaire national des Ecologistes, l’affaire continue d’agiter le parti dirigé par Marine Tondelier. Des témoignages de femmes, notamment une accusation de viol conjugal, avaient mis en cause l’ancien député de Paris, qui nie catégoriquement les faits.

[…]

Fin de l’histoire ? Pas tout à fait. Cette conclusion judiciaire n’a pas mis un terme réel à « l’affaire Julien Bayou ». Reconverti en avocat, le principal intéressé est amer : le parti, qu’il a dirigé de 2019 à 2022, n’a jamais posé sur son cas le mot – « innocent » – qu’il attendait. « Nous constatons qu’à l’issue de l’enquête, le procureur de la République n’impute à Julien Bayou aucune infraction », s’était contenté d’observer, le 22 février 2025, le bureau

exécutif des Ecologistes. Quatre mois plus tôt, la même instance n’avait prononcé aucune sanction contre lui, sur la base d’un audit interne confié au cabinet d’avocats spécialisés Pisan.

Un an plus tard, la gestion de ce dossier emblématique de la vague #MeToo par Marine Tondelier, secrétaire nationale des Ecologistes, suscite toujours des remous au sein du parti, venus autant des proches de Julien Bayou que des féministes regroupées autour de Sandrine Rousseau. C’est par la députée de Paris, adversaire interne de l’ancien numéro un du mouvement, que le scandale avait éclaté en septembre 2022 : Julien Bayou aurait eu des « comportements de nature à briser la santé morale des femmes », avait-elle accusé à la télévision.

Chez les pro-Bayou comme chez les pro-Rousseau, on estime que Marine Tondelier a manqué de courage dans l’histoire, pour des raisons différentes. A vouloir ne pas se fâcher avec les deux camps, la cheffe des Ecologistes, qui n’a jamais pris de position claire, s’est trouvée coincée entre deux impératifs contradictoires : le respect des décisions de justice et de la présomption d’innocence d’un côté, et celui de la parole des femmes de l’autre. De quoi affaiblir politiquement celle qui s’est déclarée, le 22 octobre 2025, candidate à l’élection présidentielle de 2027.

[…]

C’est le 13 septembre 2024, plus de six ans après la fin de sa relation avec Julien Bayou, qu’Estelle se présente devant la BRDP. « Je témoigne pour que tout le monde sache que le cas d’Anaïs [Leleux] n’est pas un cas isolé », explique-t-elle, selon le procès-verbal de son audition. Elle commence par raconter ce qu’elle considère comme des « violences psychologiques » : les tromperies de Julien Bayou, la mise en concurrence avec d’autres femmes et l’insécurité qui en découle. De cette relation, elle affirme être sortie avec «

des envies de suicide » et des « comportements autodestructeurs » (tabac, alcool, anorexie). D'autres ex-compagnes de Julien Bayou, dont Anaïs Leleux, ont fait le même récit.

Mais Estelle va beaucoup plus loin que la première plaignante, en dénonçant un viol conjugal qui serait survenu lors de vacances passées à Bali (Indonésie) avec Julien Bayou, à l'été 2017. « Pendant notre voyage, il passe son temps sur son téléphone à draguer d'autres femmes par messages. Quand je le confronte, il avoue que c'est vrai. Et quand je lui dis que je veux le quitter, il me dit que c'est hors de question, que je lui appartiens, et il me viole », raconte-t-elle, avant de détailler la scène.

Estelle, qui décrit également un baiser « par surprise » lors d'un premier rendez-vous avec Julien Bayou à Paris, en juin 2015, a confirmé au Monde ces déclarations, également formulées le 26 avril 2024 devant le cabinet Pisan. Bien avant cela, avant même que l'affaire Bayou éclate en 2022, Estelle avait fait état de ces accusations à des proches. Deux d'entre eux nous l'ont confirmé. Marine Tondelier en a été informée, dès 2023, par Anaïs Leleux.

[…]

Le Monde